

Montréal, le 25 février 2022

M. Jocelin Dumas
Président
Régie de l'énergie du Québec
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Par courriel : secretariat@regie-energie.qc.ca

Objet : Partenariat HQD-Énergir - Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments (R-4169-2021)

Monsieur le Président,

Équiterre est l'une des plus importantes organisations environnementales au Québec et peut compter sur l'appui de plus de 150 000 membres et sympathisants. L'organisme est actif dans les secteurs de l'agriculture, du transport léger et lourd, de la consommation, de l'énergie et des changements climatiques en général. Le dossier cité en rubrique nous interpelle donc à plusieurs égards et c'est pourquoi nous souhaitons vous faire part de certaines observations.

Selon les [documents déposés à la Régie par HQD](#), « le scénario biénergie permet la réduction des émissions de GES de 540 000 tonnes en 2030 ». Considérant que le plus récent inventaire des émissions de GES au Québec a rapporté 8,06 Mt éq. CO₂ pour le secteur des bâtiments, la réduction des émissions de gaz à effet de serre escompté est très peu significative. Si le Québec ne peut réduire que d'un peu plus de 6% des émissions dans ce secteur, il faudra des efforts gigantesques dans les autres secteurs pour atteindre la cible de -37,5% d'ici 2030. Or, les plus récentes prévisions gouvernementales pour le secteur le plus polluant, soit les transports, est également loin de la cible de 37,5%, malgré la nouvelle norme sur les véhicules zéro émission. Notons qu'à eux deux, les secteurs des transports et des bâtiments représentent un peu plus de 50% de nos émissions de GES, ce qui rend virtuellement impossible l'atteinte de nos objectifs.

Nous attirons également votre attention sur le plus récent [rapport de l'Agence internationale de l'énergie](#) qui stipule que les émissions de méthane sont 70% plus élevées que ce qui est officiellement rapporté. Bref, nous sous-évaluons les risques climatiques associés à ce gaz fossile et aux émissions de méthane qui y sont associées.

Ainsi, après avoir pris connaissance de la documentation déposée auprès de la Régie, nous faisons écho aux conclusions et recommandations du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) qui, entre autres :

- favorise la conversion des équipements de chauffage des clients existants d'Énergir à la biénergie de façon transitoire jusqu'à la fin de leur durée de vie utile;
- s'oppose à l'offre de biénergie au gaz naturel dans tous les nouveaux bâtiments;
- recommande la promotion active des systèmes de chauffage électrique centraux avec accumulateur de chaleur dans la nouvelle construction et lors du remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel rendus à la fin de leur vie utile;

- recommande l'utilisation du tarif Flex D qui permet la conversion d'un plus grand volume de gaz naturel que le tarif DT, et qui est compatible avec le chauffage électrique central avec accumulation de chaleur.

De plus, nous recommandons de :

- rejeter toute forme de compensation, pour les pertes de revenus qu'Énergir pourrait encourir avec le projet de bi-énergie, qui n'est pas alignée minimalement avec l'atteinte des objectifs de réduction de GES de -37,5% par rapport à l'année de référence 1990 d'ici 2030 et de rendre conditionnel le versement d'une éventuelle compensation à l'atteinte desdits objectifs;

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

A handwritten signature in brown ink, appearing to read "MAV".

Marc-André Viau
Directeur des Relations Gouvernementales d'Équiterre